Image not found or type unknown

Divorce avant la vente de notre maison

Par **tinatzina**, le **14/03/2016** à **11:15**

bonjour, mon mari et moi sommes séparés, d'un commun accord, depuis un an. Il vit dans notre maison avec notre fille et moi avec mon ami. Je souhaite divorcer au plus vite mais mon mari souhaite, rester dans notre maison avec notre fille, même après un divorce à l'amiable, encore au moins une année. Comment va se passer la procédure du divorce dans ce cas. Je pense que nous allons devoir payer des impôts supplémentaires, car notre maison ne sera pas vendue avant notre divorce. En sachant que notre maison vaut environ 350000 euros, combien allons nous devoir aux impôts de ce fait et devons nous nous acquitter de ces impôts de suite et en une seule fois. Nous ne sommes pas bien riches ni l'un ni l'autre, et mon mari encore moins que moi. Merci d'avance de votre réponse, que j'attends avec impatience car je suis un peu perdue.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés